

DECRET N°2012-238 DU 13 AOUT 2012

portant nominations au Ministère de
l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2005-26 du 28 janvier 2005 portant attributions, Organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 avril 2012.

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme. Il s'agit de :

- Directeur de Cabinet : Monsieur **Théophile C. WOROU** ;
- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur **Modeste Christian VIGAN** ;



- Conseiller Technique à l'Environnement : Monsieur **Ibila DJIBRIL** ;
- Conseiller Technique à la Décentralisation et au Partenariat : Madame **Clémence Evelyne FASSINOU** ;
- Conseiller Technique Juridique : Madame **Cécile Marie José de DRAVO** épouse **ZINZINDOHOUE** ;
- Conseiller Technique à l'Urbanisme : Monsieur **Christian SOSSOU** ;
- Conseiller Technique à l'Habitat et à la Construction : Monsieur **Adolphe Vaxilis TOHOUNDJO** ;
- Chargé de Mission : Monsieur **Olivier PARAISO** ;
- Secrétaire Général du Ministère : Monsieur **Dagbénaho Basile GBAGUIDI GOUMOAN** ;
- Secrétaire Général Adjoint du Ministère : Monsieur **Félicien HLIDAGBA** ;
- Directeur de la Programmation et de la Prospective : Monsieur **Delphin AïDJI** ;
- Directeur Adjoint de la Programmation et de la Prospective : Monsieur **Téniola Ernest Paul BIAOU** ;
- Directeur des Ressources Financières et du Matériel : Monsieur **Ehouédé Gervais YEKPOGNI** ;
- Directeur des Ressources Humaines : Monsieur **Eugène LAKPOME** ;
- Directeur de l'Informatique et de Préarchivage : Monsieur **Romain Léandre Dossou KIKI** ;




- Directrice de la Promotion
et de l'Ecocitoyenneté : Madame **Soffiath Achabi MAMA** épouse
BELLO ;
- Directeur de la Promotion
des Métiers : Monsieur **Alexandre DJONGON** ;
- Directeur Général de l'Habitat
et de la Construction : Monsieur **Wassénou René ADISSO** ;
- Directeur de la Construction,
de la Législation et de la
Réglementation : Monsieur **Victor Kouassi ANANOUH** ;
- Directeur de la Promotion
des Matériaux Locaux : Monsieur **Coffi HOUANDOSSI** ;
- Directeur de l'Habitat
et du Logement : Monsieur **Omonlègbè Valentin**
ABOGOUNRIN ;
- Directeur Général du
Développement Urbain : Monsieur **Michel Djovoyédo ATADJO** ;
- Directeur Général Adjoint
du Développement Urbain : Monsieur **Jean Sourou AGOSSOU** ;
- Directeur de l'Assainissement
et des Voies Urbaines : Monsieur **Thomas ALLADASSI** ;
- Directeur des Politiques
et des Stratégies : Monsieur **Pierre BONOU** ;
- Directeur Général de
l'Environnement : Monsieur **P. Césaire GNANGLE** ;
- Directeur Général Adjoint
de l'Environnement : Monsieur **Imorou OURO DJERI** ;
- Directeur de la Protection du
Littoral et des Côtes : Monsieur **Chabi Séké MORAKPAÏ** ;
- Secrétaire Permanent de la
Commission Nationale du
Développement Durable : Monsieur **Raphaël James Marin**
OGOUNCHI ;




- Directeur Général du Centre National de Télédétection : Monsieur **Léopold KANHONOU** ;
- Directeur Général de l'Institut Géographique National : Monsieur **Roch Abdon BAH** ;
- Directeur Général de l'Agence Béninoise pour l'Environnement : Monsieur **Jean-Marie Nicolas DANDOGA** ;
- Directeur Général du Fonds National pour l'Environnement : Monsieur **Théophile ADJE** ;
- Directrice Générale de l'Agence Foncière de l'Habitat : Madame **Lamatou O. B. ALAZA** ;
- Directeur Départemental de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme Atlantique-Littoral : Monsieur **Coovi Etienne TCHOBO** ;
- Directeur Départemental de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme Mono-Couffo : Monsieur **Pascal Wenceslas. MOTCHO** ;
- Directeur Départemental de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme Atacora-Donga : Monsieur **Justin K. N'Tcha NATTA** ;
- Directeur Départemental de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme Ouémé-Plateau : Monsieur **Ibrahim ASSANI** ;
- Directeur Départemental de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme Zou-Collines : Monsieur **Crespin MENSAH** ;
- Directeur Départemental de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme Borgou-Alibori : Monsieur **Orou Pibou SANNI**.




Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



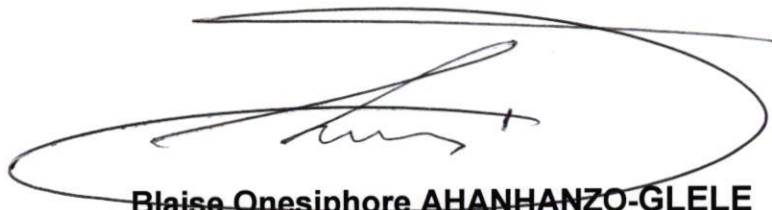
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme,



Blaise Onesiphore AHANHANZO-GLELE

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 HCJ 2 - PM/CCAGEPPPPDDS 4 MEF 4 MEHU 4 MEF 4 -
AUTRES MINISTERES 23 - SGG 4 - DGB-DCF-DGTCP-DGDDI 4 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3 - BCP-CSM-
IGAA 3 - UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP2-CCIB1-INTERESSES 21-JO 1.

